

DEL2025\_06\_123

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 31  
Votants : 34



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 17 juin 2025.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à Mme Maria PINTO), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

Mme Sophie GERARD a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

## **RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) - ANNEE 2024**

### ***Sur proposition de Jean ARSLAN.***

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au bénéfice des communes confrontées à une insuffisance de ressources financières et supportant des charges élevées,

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les maires des communes bénéficiaires de cette dotation doivent justifier de son utilisation,

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2024, de la dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 5 467 054,00 euros,

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau ci-dessous :

Actions financées en fonctionnement (fonctionnelle)	Commentaires	Dépenses totales	%	Part DSUCS
Action en faveur de la sécurité (1)	Dont police municipale, CLSPD, contribution à la brigade des sapeur pompiers de Paris	2 348 786,81 €	21.25%	499 133,40 €
Action en faveur de l'enseignement et de la formation (2)	Dont restauration scolaire, interventions dans les écoles	4 951 879,65 €	21.25%	1 052 303,81 €
Action en faveur des sports, de la jeunesse et de la culture (3)	Dont subventions aux associations, colonies apprenantes, dépenses de gestion courante des structures sportives, des centres de loisirs et de la jeunesse Dont défilé des cultures, école de musique, de danse, et autres activités artistiques	6 273 354,99 €	21.25%	1 334 358,19 €
Action sociale et santé (4)	Dont financements au CCAS, aux centres sociaux et au PRE, interventions de santé	5 668 900,34 €	21.25%	1 204 018,41 €
Action en faveur de l'aménagement des territoires et habitat (5)	Dont propreté urbaine et aménagement des espaces verts et de la voirie et éclairage public	6 480 946,73 €	21.25%	1 377 240,15 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 723 868,52 €</b>	<b>21.25%</b>	<b>5 467 054,00 €</b>

Après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'utilisation pour l'année 2024 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

**Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité par :****34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Naft SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Sophie GERARD**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 01 JUL. 2025

Au Représentant de l'Etat

Publié le 01 JUL. 2025

Montfermeil, le 01 JUL. 2025

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)